POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / MARS 2021 - 6 €
N°324

Massifs
Le dynamisme en relief

Tourisme
Les stations thermales menacées

Neige
Les raquettes, activité tendance

Dossier

Les bonnes ondes des territoires de montagne

CONNECTEZ-VOUS DÈS À PRÉSENT

À VOTRE ESPACE PRIVÉ SUR ANEM.FR

RETROUVEZ-NOUS SUR :

ANEM

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

ÉDITO

La crise révélatrice de nos spécificités

ASSEMBLÉE NATIONALE

PASCALE BOYER
Secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes

« La crise sanitaire a pour effet induit d'être un révélateur de certaines situations très spécifiques de nos territoires. Deux d'entre elles, parmi d'autres, bien que sur des registres très différents, méritent d'être relevées. Tout d'abord, malgré la fermeture des remontées mécaniques, la fréquentation des domaines skiables et des territoires avoisinants a été parfois très forte dans de nombreuses communes avec des touristes se livrant à des activités ludiques allant du ski nordique aux raquettes aussi bien qu'à la randonnée et à d'autres encore. Dans ce contexte, les élus ont forcément été amenés à s'assurer de la prévention et de la sécurité en s'appuyant, outre le service minimal assumé dans les stations par les pisteurs secouristes, sur les unités spécialisées de sécurité et de secours (PGHM, CRS et pompiers) dédiées à la montagne qui ont été en première ligne pour porter secours aux touristes en difficulté. Que tous en soient remerciés.

Par ailleurs, le numérique s'est révélé vital sur les plans sanitaire, économique et social pour nos massifs. La période que nous traversons met en relief le précieux travail de longue haleine initié par l'ANEM en 2016, au moment de l'Acte II de la loi montagne. Sans l'impulsion donnée à cette occasion pour la couverture numérique de la montagne, comment aurions-nous vécu cette longue crise quelques années plus tard ? C'est tout l'intérêt du dossier présenté dans ce numéro que de revisiter l'action de nos prédécesseurs et de retracer l'historique qui a débouché sur le New Deal mobile avec les objectifs fixés par l'État aux opérateurs, avec la participation des collectivités locales. Saluons tous ces acteurs qui œuvrent pour une couverture intégrale et de qualité en très haut débit mobile et fixe et gardons intacte notre exigence pour que la montagne ne soit jamais plus oubliée au cours des prochaines évolutions technologiques. »

« La période que nous traversons met en relief le précieux travail de longue haleine initié par l'ANEM en 2016, au moment de l'Acte II de la loi montagne. »

ANEM

FAIRE BATTRE LE COEUR DE LA MONTAGNE

Rejoignez l'Association Nationale des Élus de la Montagne

AMM / STOCK.ADOBE.COM

À la une

L'ANEM n'a cessé de militer pour la généralisation de la fibre optique et de la 4G dans l'ensemble des territoires de montagne, condition *sine qua non* de leur attractivité. Depuis trois ans et la signature du New Deal mobile entre l'État, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et les opérateurs de téléphonie mobile, chaque installation de pylône constitue une nouvelle victoire pour les élus de la montagne dans la mesure où elle offre enfin de réelles perspectives pour les maires et les habitants des communes concernées.

Photo : II - stock.adobe.com

P. 8

Le recul des zones blanches

C'est un travail de fourmi mais qui porte ses fruits. Les inégalités numériques se réduisent jour après jour et les habitants de la montagne comptent parmi les principaux bénéficiaires. Dans une interview exclusive accordée à *PLM*, le directeur des programmes France mobile et France très haut débit, Zacharia Alahyane, détaille l'action présente et future de l'ANCT dans ce domaine. 2021 doit voir l'installation et la mise en service de nombreux autres sites.

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Pascale Boyer
Secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes.

P. 5 : L'actualité
Le point sur les cent quarante-neuf propositions de la Convention citoyenne pour le climat, sur le nouveau calendrier pour le projet de loi 4D, sur le bel hiver de la montagne corse et sur le nouveau masque anti-covid proposé par l'entreprise Salomon pour les sportifs.

P. 6 : L'écho des massifs
Le saviez-vous ? Le Puy-de-Dôme a été labellisé « Terre de Jeux 2024 » ; dans le Jura, c'est la station de Métabief qui est à l'honneur ; dans les Pyrénées, vient d'être publiée une étude qui constitue une carte du massif ; en Corse, Luri tient le haut du pavé ; dans les Vosges, le dynamisme du Parc naturel ne se dément pas ; dans les Alpes, le Salon Destination montagnes est maintenu.

P. 14 : Tourisme
Les stations thermales de montagne sont durement impactées par la crise sanitaire qui a provoqué une chute vertigineuse de leur chiffre d'affaires. La présidente de l'ANEM, Jeanine Dubié, a demandé que des mesures de soutien leur soient accordées.

P. 16 : Les champions de la montagne
En cette période de fermeture des remontées mécaniques, les vacanciers ont plébiscité la randonnée en raquettes pour le plus grand bonheur du principal fabricant TSL Outdoor qui a dû embaucher pour satisfaire la demande.

P. 18 : Services publics
Devant l'accélération du déploiement de la fibre, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a créé le programme « Base adresse locale » qui vient en complément de la « Base adresse nationale ».

P. 19 : Vie de l'ANEM
Cinq groupes de travail ont pour objectif de présenter des propositions destinées à être soumises aux candidats aux prochaines élections présidentielle et législatives.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directeur de la publication et directeur de la rédaction :** Pierre Bretel. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Marie-Annick Fournier, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris.
N° de commission paritaire : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Le cheminement des propositions de la Convention citoyenne

Les cent quarante-neuf propositions de la Convention citoyenne pour le climat ont été présentées en Conseil des ministres le 10 février. Le projet de loi contre le dérèglement climatique et pour le renforcement de la résilience devait être ensuite examiné par une commission spéciale avant d'être débattu en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce texte comporte soixante-cinq articles qui reprennent les cinq thématiques de travail de la Convention citoyenne – « consommer », « produire et travailler », « se déplacer », « se loger », « se nourrir » – ainsi que les mesures relatives à la « protection judiciaire de l'environnement ».

Un nouveau calendrier pour le projet de loi 4D

Jean Castex, lors de son déplacement à Orléans le 13 février 2021, a annoncé un nouveau calendrier pour le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la décomplexification de l'action publique locale, dit projet de « loi 4D ». Ce projet de loi porté par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a été transmis au Conseil d'État la semaine du 15 février et sera présenté en Conseil des ministres au début du printemps prochain.

Revalorisation des aides aux entreprises relevant du régime « station de ski »

Le fonds de solidarité a été renforcé par un décret du 24 février 2021 pour les entreprises relevant du secteur S1 bis[1] ayant enregistré plus de 50% de perte de chiffre d'affaires et pour les entreprises proches d'une station de ski ne relevant ni des secteurs S1 et S1 bis[1], ayant enregistré une perte de plus de 50% du chiffre d'affaires, dont le secteur d'activité relève du commerce de détail ou de la location des biens immobiliers résidentiels.
Début février, la liste des entreprises relevant du secteur S1 bis avait déjà été complétée par neuf nouveaux secteurs concernés par la fermeture des remontées mécaniques.

(1)Les entreprises bénéficient d'un régime d'aide au titre du fonds de solidarité différent selon qu'elles appartiennent à la liste figurant en annexe 1 (secteur S1) ou en annexe 2 (secteur S1 bis) du décret du 30 mars 2020.

Un masque pour les sportifs

Après neuf mois de recherche, l'entreprise Salomon, basée à Annecy, a lancé, début février, la commercialisation sur son site Internet de son propre masque anti-covid dédié aux sportifs. Une grille protège le masque au niveau de la bouche et laisse un espace qui permet de bien respirer tout en apportant une filtration de 90 %. « Cela permet de courir quarante-cinq minutes à quinze km/h sans avoir le masque humidifié », explique l'un des inventeurs de ce produit innovant. Décliné dans une version tour de cou pour les activités par temps très froid et en haute altitude, ce masque de catégorie 1 est certifié Afnor. Ses concepteurs cherchent à l'adapter afin qu'il puisse être utilisé en salle.

L'ÉCHO DES MASSIFS

MASSIF CENTRAL

Le Puy-de-Dôme labellisé « Terre de Jeux 2024 »

Le département du Puy-de-Dôme a été labellisé « Terre de Jeux 2024 ». Créé par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de Paris en 2024, ce label a l'ambition de « vivre et faire vivre l'aventure des Jeux partout en France ». Il s'adresse aux collectivités territoriales en leur proposant de participer aux temps forts de ce grand événement en développant leurs propres actions et en mettant encore plus de sport dans le quotidien de leurs habitants.

JURA

La station de Métabief à l'honneur

L'événement « La montagne jurassienne en transition, une expérience à partager » se déroulera les 16 et 17 mars à Métabief. Il s'agit du premier événement labellisé SUERA (Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine) traitant des impacts du changement climatique sur le futur des stations de montagne. Il sera l'occasion de partager l'expérience de la station de ski de Métabief, très engagée dans la transition de son modèle économique au vu des perspectives climatiques.

PYRÉNÉES

Une carte d'identité du massif pleine d'enseignement

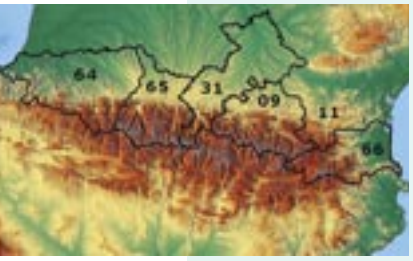

En partenariat avec le commissariat de massif des Pyrénées, l'INSEE a publié une étude intitulée « Le massif des Pyrénées : une organisation façonnée par la géographie ». Cette étude dresse une carte d'identité de ce massif. Elle observe que celui-ci est un vaste ensemble territorial de 18 000 km² qui abritait 507 900 habitants au premier janvier 2017, mais également que le tourisme, l'économie sociale et solidaire et l'agriculture font la force de ce massif marqué par l'absence de grands pôles urbains et par un vieillissement de la population.

CORSE

Luri sélectionnée pour devenir une Petite ville de demain

Parmi les onze communes retenues dans le cadre du programme « Petites villes de demain » figure Luri, commune de montagne du Cap Corse. Composée de nombreux hameaux assez éloignés les uns des autres, Luri compte 835 habitants et occupe une place prépondérante dans le développement de la pointe du Cap Corse. Elle dispose d'un large panel de services publics et économiques (caserne de sapeurs-pompiers, gendarmerie, école, collège). Ce dispositif va permettre à la commune d'avoir un soutien en ingénierie. La maire, Anne-Laure Santucci, souhaite mettre l'accent sur un développement démographique maîtrisé, en travaillant à la révision du plan local d'urbanisme (PLU), mais aussi créer « una casa per tutti » en réhabilitant une ancienne bâtisse. Le projet phare, que l'édile veut inscrire dans le cadre du programme « Petites villes de demain », se décline autour de la tour de Sénèque.

VOSGES

La vitalité du Parc naturel des Ballons des Vosges

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges vient de présenter ses grands objectifs pour l'année 2021. Au programme, quatre-vingt-dix actions pour un budget de quatre millions d'euros. On y recense notamment le lancement d'une filière sapin, la gestion des fréquentations et le renforcement du lien social entre les personnes qui habitent ce territoire. Le Parc naturel des Ballons des Vosges s'étend sur 2 920 km², deux régions (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté), couvre quatre départements (Vosges, Haute-Saône, Territoire de Belfort et Haut-Rhin) et réunit 252 000 habitants.

ALPES

Le Salon Destination montagnes est maintenu

Le Salon Grand ski change de nom et devient le Salon Destination montagnes. La nouvelle formule a pour ambition de permettre aux professionnels de mieux faire la promotion du tourisme de montagne sur les quatre saisons. Initialement prévue à Chambéry du 23 au 26 mars, la version 2021 sera 100 % digitale avec des rendez-vous de vingt minutes préprogrammés entre exposants et visiteurs.

Les zones blanches perdent de plus en plus de terrain

Le succès du New Deal mobile ne se dément pas. Né en janvier 2018 de l'accord entre l'État, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange, SFR-Altice), il permet de réduire les inégalités numériques en imposant aux opérateurs d'équiper l'ensemble des sites de téléphonie en 4G et de couvrir l'intégralité des axes routiers et ferroviaires prioritaires dans les plus brefs délais. Il permet également de construire 5 000 sites mobiles, le plus souvent mutualisés, afin d'accélérer la cadence de déploiement des réseaux mobiles – le financement des pylônes étant à 100 % à la charge des opérateurs. En 2027 au plus tard, tous les sites de montagne seront donc équipés. Les élus de la montagne se réjouissent des avancées constatées et de la promesse des programmes France mobile et France très haut débit qu'aucun de leurs territoires ne sera plus oublié.

REPÈRES

Objectifs 2022 et 2025

- Le Plan France très haut débit vise à apporter à tous le très haut débit en 2022 (30Mbits/s) et la généralisation de la fibre en 2025. À cette fin, l'État a décidé d'investir 240 millions d'euros supplémentaires, portant ainsi à 3,57 milliards d'euros le soutien aux réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales dans les zones rurales.
- Deux actions traduisent cela : le bouclage du financement des projets de généralisation de la fibre et la mise en place d'un dispositif qui viendra soutenir les raccordements locaux qui se montrent les plus complexes.
- L'État a également décidé de prolonger le dispositif de cohésion numérique qui offre une subvention allant jusqu'à 150 euros pour l'installation d'un accès Internet *via* une solution hertzienne (4G fixe, THD radio, satellite) afin de permettre à tous de disposer d'un débit suffisant avant l'arrivée de la fibre.
- S'agissant de la couverture mobile, 2021 verra au moins 800 zones à couvrir prioritairement identifiées par les territoires et imposées aux opérateurs ainsi qu'au moins 700 sites mis en service.

Communes connectées, communes réenchantées

Les effets positifs du New Deal sont ressentis dans de très nombreux territoires de montagne qui auparavant se désespéraient d'être en zone blanche et donc les oubliés du monde connecté.

À Crouziols, un des vingt-deux hameaux du Monastier-sur-Gazeille, en Haute-Loire, ce n'était pas mieux avant. Pas mieux avant le 4 juillet dernier quand un pylône 4G multi-opérateurs a enfin été inauguré. La présence ce jour-là, notamment, du préfet, Nicolas de Maistre, du président de la Région et ancien président de l'ANEM, Laurent Wauquiez, et du député du département et actuel vice-président de l'Association, Jean-Pierre Vigier, était à cet égard plus que symbolique de l'aspiration de toute la montagne à entrer dans la modernité et à vivre dans le concret. « Nous étions demandeurs depuis un paquet d'années », rappelle le maire de la commune, Michel Arcis. Certes, mais faute d'intermédiaires qualifiés, même les pétitions restaient lettre morte. Cela, c'était donc avant le New Deal mobile.

Non, on ne rebroussera pas chemin. Le Monastier-sur-Gazeille est célèbre pour son fameux patrimoine historique et culturel, son festival de musique de cuivre, ses expositions et pour « Modestine », l'ânesse que l'écrivain Robert-Louis Stevenson acheta à un habitant de la commune avant d'entamer son exploration des Cévennes. Mais on ne vit pas que de son passé. À 5 km du bourg-centre, Crouziols et sa trentaine d'habitants étaient en zone blanche. Définitivement, craignait-on. Aucune communication n'était possible. Ni filaire ni mobile. Ceux qui n'ont jamais passé plus de quelques minutes sans téléphone ne peuvent peut-être pas imaginer ce qu'est la vie lorsqu'on est isolé de tout et, pire encore, quand on est de santé fragile. Il n'est pas de maires de montagne ou de familles aimantes qui n'aient pas tremblé en sachant certains de leurs administrés ou de leurs parents dans cette insoutenable précarité. Non, cela ne pouvait plus durer.

À Crouziols vit une personne âgée obligée de porter en permanence un système de téléalarme mais lequel, de toute façon, sans réseau, n'aurait pas pu être utilisé. Même souci à Anglès, 520 habitants, dans le Tarn, et, là encore, trop longtemps sans raccordement. « Pour nous, le plus important, c'était la sécurité des personnes âgées », témoigne, lui aussi, le maire Alain Barthès. Ici, entre Montagne noire et plateau du Somail, comme à Crouziols, à Alleyras, à Clucy, à Champagnac, et partout dans les communes de montagne, beaucoup d'habitants sont en effet contraints de porter des « présences vertes », ces bracelets ou colliers sur lesquels il faut appuyer sur un bouton pour les actionner et appeler les secours, selon la promesse des notices. Mais encore faut-il que cela puisse fonctionner…

« Pour nous, c'était plus qu'essentiel d'être équipés de façon correcte », confirme le maire d'Anglès. Aujourd'hui, cela va nettement mieux, reconnaît-il, bien qu'il suffise parfois de s'éloigner de quelques pas pour se rendre compte que le portable ne passe toujours pas à certains endroits. Ce qui provoque fatalement incompréhensions et questionnements : à quoi ces minicoupures sont-elles dues ? Et ces brouillages d'images ? Peut-être aux conditions climatiques, peut-être aux terrains de montagne qui peuvent brouiller les ondes ou les retenir…

Allons ! Si le mieux est toujours l'ennemi du bien, la montagne respire de plus belle et les maires aussi. « Les habitants sont hypersatisfaits », observe Michel Arcis qui entame son troisième mandat à la tête du Monastier-sur-Gazeille. « Nous ne recevons plus aucune plainte ». Soulagement

Les conseils du maire du Monastier-sur-Gazeille à ses collègues qui attendent une installation

Michel Arcis : « Quand on prépare une installation, il est essentiel de le faire en bonne intelligence avec sa population. Il ne suffit pas de lui dire qu'il s'agit d'un véritable service. Il faut l'impliquer. En amont, nous sommes allés voir les gens. Nous les avons sondés. Nous les avons fait voter. Ils se sont exprimés en majorité en faveur de l'installation de l'antenne. Ils ont le sentiment d'y avoir participé. Et cela change tout. »

À peine l'Acte II de la loi montagne du 28 décembre 2016 promulgué, l'ANEM a impulsé une nouvelle dynamique pour accélérer la couverture des territoires en 4G, préfigurant ainsi le New Deal.

En 2017 : Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, alors présidente de l'ANEM, Frédéric Aubert, ancien maire de Tréminis, et Michel Combot, directeur général de la Fédération française des Télécoms.

« QUAND LE NUMÉRIQUE GAGNE DU TERRAIN, LA SOLIDARITÉ ENTRE COMMUNES PEUT ÉGALEMENT Y TROUVER SON COMPTE. »

et projections encore à Murs, depuis le 1er juillet, et l'inauguration du premier site 4G dans le cadre du New Deal mobile dans le Vaucluse. La commune n'attend plus que l'arrivée prochaine de la fibre pour développer de nouveaux projets et accueillir de nouveaux habitants « qui, confinement ou pas, n'en peuvent plus de résider en ville », insiste le maire Xavier Arena, même si ce dernier convient aisément qu'il y a évidemment bien pire que de résider à Apt ou Carpentras, les deux villes les plus proches.

Même analyse à Clucy, dans le Jura, où les confinements et le couvre-feu sont également plus supportables depuis que la 4G est venue mettre opportunément du baume au cœur des 78 habitants il y a un peu plus d'an. Ainsi, un couple de Parisiens a pu passer plusieurs mois en famille dans la commune grâce au télétravail. « Pour le passé comme pour l'avenir, c'est très positif », juge le maire Claude Berthod. Positif, encourageant et motivant.

À Champagnac, dans le Cantal, le maire Jean-Pierre Galeyrand observe, de son côté, que les téléchargements sur Internet sont maintenant beaucoup plus rapides et facilitent le travail sur ordinateur ; ce qui ne peut que réjouir les 1 100 habitants de la commune, les petites entreprises locales et les services municipaux. Tout va dans le même sens. À Crouziols, l'agriculteur n'est plus obligé de se rendre au centre-bourg pour faire ses déclarations professionnelles et ses démarches administratives. À Alleyras, à une quarantaine de kilomètres de là et où la vie est compliquée en période hivernale, tout le village, composé de treize hameaux et de 160 habitants, a retrouvé un sourire de bon aloi. Une famille vient d'y élire domicile et les communications sur les mobiles passent tellement bien qu'ils n'ont même pas souhaité reprendre un abonnement filaire… Un maraîcher et son épouse viennent de s'installer sur cette terre fertile de Haute-Loire. La vingtaine d'employés de l'hôtel-restaurant peuvent enfin communiquer avec leurs amis à l'heure de la pause. Le bâtiment de l'ancienne école devrait être restauré pour s'ouvrir à des chambres d'hôtes et accueillir des randonneurs ainsi qu'à des artisans. « Le fait d'avoir un bon réseau ouvre vraiment de belles perspectives, applaudit le maire Franck Petit. Cela nous met au même niveau que les autres ».

Que peut-on ajouter ? Une autre bonne nouvelle : quand le numérique gagne du terrain, la solidarité entre communes peut également y trouver son compte. Michel Arcis, déjà, ne tire pas la couverture numérique à lui : au Monastier-sur-Gazeille vient d'être implantée une antenne sur un site à partir duquel elle peut desservir deux autres communes de montagne qui étaient, elles aussi, en zone blanche : Freycenet-la-Tour et Freycenet-la-Cuche. Oui, c'est toute la montagne qui retrouve progressivement le sourire : le téléphone n'est plus une invention du diable.

Jeanine Dubié et Pacale Boyer auditionnées par la Cour des comptes sur la 4G

Le 4 février dernier, Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, et Pascale Boyer, secrétaire générale, ont été auditionnées par la 1re chambre de la Cour des comptes qui réalise, à la demande de la commission des finances du Sénat, une enquête sur le déploiement de la 4G – en particulier la mise en œuvre par les opérateurs de téléphonie mobile, sous l'égide de l'Arcep et de l'ANCT, du New Deal mobile. À cette occasion, les deux dirigeantes de l'ANEM ont pu rappeler les attentes des élus de la montagne pour parachever la couverture 4G. Elles ont également fait remonter les difficultés que peuvent rencontrer les maires dans la phase d'implantation d'un pylône et fait un point sur le fonctionnement des équipes-projet locales qui font remonter les zones prioritaires de déploiement qu'elles ont identifiées dans leur département en concertation avec les communes concernées.

« La demande d'accélération du déploiement des infrastructures numériques est encore plus légitime »

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un acteur clé de la mise en œuvre du plan de relance avec plus de 500 millions d'euros dédiés aux sujets numériques. Son directeur des programmes France mobile et France très haut débit, Zacharia Alahyane, rappelle que l'enjeu est d'autant plus important qu'une connexion de qualité est facteur de lien social, de projets professionnels ainsi que de travail et d'études à distance, notamment pendant les périodes de confinement.

PLM : Quel effet a la crise sanitaire sur le déploiement des infrastructures numériques ?

Zacharia Alahyane : Elle a conforté les politiques mises en place ces dernières années et fait émerger une demande d'accélération du déploiement des infrastructures numériques encore plus légitime. Ces enjeux pour la cohésion des territoires se retrouvent dans toutes les politiques publiques portées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qu'il s'agisse du lien entre France services et inclusion numérique, des infrastructures numériques (déploiement de la fibre et couverture mobile) dans le monde rural ou encore de la place du numérique dans la politique de la ville. La création de l'ANCT a permis de construire des réponses plus cohérentes par rapport aux attentes des territoires sur ces questions de transition numérique.

PLM : Qu'est-ce qu'une équipe-projet locale ?

Z. A. : Ces équipes-projet sont le fer de lance de l'action de l'État en faveur de l'extinction des zones non ou mal couvertes en termes de téléphonie mobile dans les territoires ruraux. Elles ont deux missions principales : l'identification des zones à couvrir en priorité afin d'établir la liste nationale transmise aux opérateurs par le gouvernement et la facilitation sur le terrain de la mise en œuvre des déploiements par les opérateurs, afin de permettre leur accélération. L'ANCT organise et pilote le programme. Elle simplifie le travail des équipes-projet en les accompagnant à chaque étape des travaux. En revanche, liberté est donnée aux équipes-projet pour fixer leurs priorités dans un cadre de travail défini, avec l'ambition première de résorber les zones blanches. Une fois leurs choix effectués, l'Agence nationale de la cohésion des territoires prépare plusieurs fois par an des arrêtés qui définissent les zones que les opérateurs devront équiper. Une fois un arrêté signé et publié, les opérateurs ont vingt-quatre mois maximum pour apporter la couverture mobile (voix, SMS et accès Internet 4G) attendue. Ce délai est réduit à douze mois si la collectivité met à disposition de l'opérateur un terrain viabilisé.

PLM : Que diriez-vous à un maire dont la

« L'ANCT ORGANISE, PILOTE ET SIMPLIFIE LE TRAVAIL DES ÉQUIPES-PROJET EN LES ACCOMPAGNANT À CHAQUE ÉTAPE DES TRAVAUX. »

commune va être équipée d'un pylône et sur quels points doit-il être vigilant ?

Z. A. : Si votre commune a été retenue dans un arrêté du programme, vous serez approché par l'opérateur en charge du déploiement du pylône. La première étape est la recherche d'un terrain qui permette d'apporter la couverture mobile souhaitée. L'équipe-projet de votre territoire est alors à votre disposition pour vous aider lors de chaque étape du déploiement (identification du terrain, information sur les loyers habituellement pratiqués, information et communication auprès des habitants…). Par contre, Si vous ne disposez pas d'une couverture mobile satisfaisante dans la commune, vous devez vous rapprocher de l'équipe-projet de votre département pour le signaler et candidater au sein du programme.

PLM : Ne faudrait-il pas aider à former les habitants afin qu'ils puissent utiliser au mieux ces nouveaux outils numériques ?

Z. A. : C'est la mission du programme Société numérique qui outille et soutient les collectivités territoriales dans l'élaboration des actions et des stratégies qui mobilisent le numérique comme levier de développement territorial et d'émancipation des habitants afin qu'elles puissent répondre aux conséquences de la transformation numérique de leur territoire. Le programme pilote notamment le dispositif Conseillers numériques. Parmi les programmes de la relance, ce dispositif, lancé en novembre dernier et doté de 200 millions d'euros, doit servir à renforcer la présence sur le terrain de médiateurs qui accompagnent les Français éloignés du numérique. 4 000 conseillers seront ainsi recrutés, formés et financés pour développer des ateliers d'initiation et de perfectionnement sur le terrain. Les collectivités locales peuvent dès à présent se rendre sur le site www.conseiller-numerique.gouv.fr pour engager leurs conseillers. Le Pass numérique est un autre dispositif permettant aux personnes éloignées du numérique d'accéder, dans des lieux préalablement qualifiés et référencés, à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers payeur.

COMPRENDRE

Tout savoir sur les équipes-projet locales

Des équipes-projet locales (EPL) ont été installées dans les départements afin d'identifier les zones à couvrir, en priorité localement, en concertation avec les élus locaux.

Chaque année, les EPL remontent des zones prioritaires de déploiement identifiées en précisant « le » ou « les » opérateurs concernés et en transmettent la liste à la mission France mobile de l'ANCT qui pilote le programme New Deal mobile. Dans le cas de zones blanches, les quatre opérateurs sont concernés.

Afin d'identifier les futures zones à couvrir, les EPL s'appuient sur des analyses de couverture et d'autres travaux initiés localement, que ce soit au niveau régional ou départemental. Au final, les EPL peuvent retenir, dans la limite des dotations locales, les zones qu'elles souhaitent – qu'elles soient en zone blanche (absence de couverture) ou qu'elles soient mal couvertes par un ou plusieurs opérateurs.

Lorsqu'aucun opérateur ne couvre correctement une zone identifiée par l'EPL (a minima « bonne couverture » au sens du référentiel défini par l'Arcep), les installations construites sont intégralement mutualisées (RAN sharing) par l'ensemble des opérateurs.

Les équipes-projet locales doivent travailler en concertation avec les communes du département. Elles doivent tenir informées les communes concernées de leur volonté de faire étudier aux opérateurs la couverture de leur territoire (lorsqu'il n'y a pas eu de sollicitation de la part de la commune), mais également associer et accompagner les mairies dans la sélection des points d'intérêts à étudier.

De même, à l'occasion de la remontée des sites prioritaires en vue de leur intégration dans un arrêté, les EPL doivent informer les communes, tout comme après la publication de l'arrêté, afin d'indiquer au maire qu'une obligation de couverture est imposée aux opérateurs sur le territoire et l'opérateur leader qui sera désigné pour être l'interlocuteur dans le déploiement à venir.

Les EPL sont coprésidées par le préfet et le président du département (le cas échéant, avec le président du conseil régional lorsqu'il s'agit d'une équipe pluri-départementale. Ces équipes-projet sont composées des représentants du Conseil régional, du (des) conseil(s) départemental (aux), des représentants des associations des maires, des syndicats d'énergie, des structures en charge des réseaux d'initiative publique, du plan France très haut débit ainsi que du chargé de mission responsable des infrastructures numériques au sein du secrétariat général aux affaires régionales.

Chaque EPL dispose d'une dotation en fonction du nombre de sites prioritaires à couvrir. Ces dotations sont fixées par le gouvernement au terme d'un travail mené par la mission France mobile de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, en concertation avec les associations de collectivités territoriales et sur la base de critères identifiés :

- le pourcentage de la population du département non couverte ;
- le pourcentage de la surface du département non couverte ;
- le pourcentage des locaux du département situés en territoire de montagne.

Le gouvernement conserve un volant de sites afin de répondre à des priorités nationales spécifiques identifiées.

Chaque trimestre, L'Arcep, chargée de contrôler la tenue des engagements, publie un tableau de bord afin de mettre en lumière l'état des déploiements des opérateurs mobiles au regard des nouvelles obligations de déploiement.

Dans la phase d'implantation du pylône par les opérateurs, des difficultés existent. Celles-ci sont de tout ordre : administratif, site Natura 2000, associations de riverains opposées, avis des bâtiments de France, hauteur du site…

L'ANEM travaille avec les opérateurs qui la sollicitent et contacte les communes rencontrant des difficultés pour tenter de débloquer la situation.

La difficulté en montagne concerne souvent l'intégration paysagère ou la topographie du terrain, mais également le coût de l'électrification du pylône et son fibrage. Il faut en effet parfois tirer l'électricité et la fibre sur plusieurs kilomètres ce qui rebute les opérateurs qui cherchent des sites moins coûteux à l'installation.

Les stations thermales de montagne en danger

ROBERT KNESCHKE / SHUTTERSTOCK.COM

Alors que le thermalisme participe à la diversification des activités en montagne, la crise sanitaire a durement frappé les stations thermales qui ont subi une baisse de fréquentation de l'ordre de 75 % et donc une perte massive de chiffre d'affaires.

Il est de plus en plus urgent d'établir un plan de relance spécifique garantissant l'avenir du thermalisme en montagne qui participe au mouvement de diversification des activités. L'un des intérêts des centres thermoludiques est en effet de permettre une ouverture tout au long de l'année et des emplois continus pour l'ensemble du personnel. Exemples à Brides-les-Bains, Bagnères-de-Bigorre, Barèges ou Saint-Lary. Il convient d'ailleurs de souligner que le développement du thermalisme a de loin précédé celui des sports d'hiver qui ne s'est réellement manifesté qu'à partir des années 1950, époque où les établissements thermaux avaient déjà effectué leur mue vers le médical et le social.

Dans ce contexte, les deux activités se sont déployées parallèlement. Pour des raisons géographiques d'abord : le départ des remontées se situe souvent en dehors du cœur de station où se trouvent les thermes. Pour des raisons marketing surtout : les deux clientèles sont très différentes, tant en raison de leur âge que du point de vue de leurs motivations et de leurs périodes de fréquentation.

Les chiffres en attestent. En 2011, l'ensemble des stations thermales de montagne accueillait au total 79 000 curistes conventionnés, soit 1,7 million de journées curistes. Quand, dans le même temps, les stations de sports d'hiver recevaient, en hiver, 4,5 millions de jour-

Les modes de gestion privée et publique cohabitent

La coexistence des modes de gestion privée et publique est consubstantielle au thermalisme puisque la propriété des sources relève des deux régimes depuis l'origine. La gestion déléguée au privé par la puissance publique est très ancienne, l'État ayant mis en ferme les sources de Vichy dès 1853.

Actuellement, la gestion privée, en pleine propriété ou par délégation de service public (DSP), est très largement majoritaire. Seul un quart des établissements thermaux (26 sur une centaine) sont en gestion publique (régie ou société publique locale) ou sous forme de société d'économie mixte.

REPÈRES

- 46 des 100 stations thermales françaises sont situées dans des communes classées montagne.
- 27 de ces 46 communes thermales sont labellisées « station classée de tourisme » et ont un profil particulier du point de vue des finances publiques : leurs recettes moyennes de fonctionnement par habitant sont deux fois plus élevées que dans les autres communes.
- Souvent vertueuses du point de vue environnemental, les communes thermales bénéficient de dotations dédiées à la défense de l'environnement (dotation biodiversité, attribution au titre de parc marin et/ou national…).
- Ces stations se situent dans un territoire lié à « l'économie de l'eau ». Près de la moitié d'entre elles bénéficie par exemple d'installation hydroélectrique.

nées skieurs qui utilisent les remontées mécaniques, qu'ils soient en séjour ou à la journée. En terme de chiffre d'affaires, l'activité des remontées mécaniques dans les stations thermales était de l'ordre de 85 millions d'euros tandis que celle des établissements thermaux s'élevait à quelque 53 millions d'euros.

Ce déséquilibre subsistait avant la crise sanitaire qui a provoqué une situation particulièrement alarmante à tous égards. « La commune a perdu 50 % de ses recettes, dont 90 % sur les cures thermales, déplore Pascal Arribet, maire de Barèges. Heureusement, la station thermale a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 400 000 euros versée par les communes membres du syndicat intercommunal qui gèrent l'établissement, dont une subvention d'équilibre exceptionnelle de la commune de Barèges de 280 000 euros contre 18 000 euros sur une année normale. Nous avons aussi réalisé un travail de rapprochement avec les quatre établissements présents sur le territoire de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves. Malgré tout cela, nous craignons que le chiffre d'affaires de 2021 soit catastrophique pour les exploitations thermales. Sans compter que Barèges supporte également la station de ski dont la capacité d'autofinancement est fortement impactée. »

« LA CRISE SANITAIRE A PROVOQUÉ UNE SITUATION ALARMANTE À TOUS LES ÉGARDS. »

Devant la préoccupation de tous, le 28 janvier dernier, Jeanine Dubié a rencontré Jean-Bernard Sempastous, député des Hautes-Pyrénées, Claude-Eugène Bouvier, délégué général du Conseil national des exploitants thermaux (CNETH), Paul Audan, président de l'Association nationale des maires de communes thermales (ANMCT) et maire de Gréoux-les-Bains, et Jean-François Béraud, président de la Fédération thermale et climatique française (FTCF) afin d'évoquer cette dégradation. « Le thermalisme est une source importante de diversification a rappelé la présidente de l'ANEM. Les communes et intercommunalités ont un rôle central de gestionnaire. Il faut donc leur venir en aide car il est impératif de penser à « l'après-covid » et de répondre aux besoins de soins grâce à une offre adaptée liée à la médecine thermale. La problématique des stations thermales étant la même que celle des stations de ski, des mesures similaires de soutien doivent être adoptées. »

LES CHAMPIONS
DE LA MONTAGNE

FONTAKOTO / STOCK.ADOBE.COM

Les randonnées en raquettes font fureur

Après avoir traversé toutes les époques avec une relative discrétion, la raquette à neige connaît, en ces temps de fermeture des remontées mécaniques, un authentique succès avec une augmentation considérable de ses pratiquants qui découvrent un sport complet.

Les plaisirs de la montagne sont infinis. Puisque les remontées mécaniques n'ont pas pu ouvrir, de nombreux amateurs de sports d'hiver ont su faire contre mauvaise fortune bon cœur. Pour sortir des sentiers battus et profiter à plein de la neige qui a pris un malin plaisir à tomber en abondance cet hiver, rien d'autre en effet que d'emprunter de nouvelles pistes non moins récréatives. Celles du ski de fond bien sûr mais aussi celles de la raquette à neige qui transporte dans de sublimes paysages et réchauffe vite muscles et cœurs.

Il est vrai que ses atouts ne datent pas d'hier. Le lien avec la randonnée pédestre sur terrain sec s'impose d'évidence. Et si l'engouement n'est pas encore tout à fait comparable, il y a fort à parier que celui pour la raquette à neige n'est pas exclusivement dû à la conjoncture. On y voit certes les conséquences du Covid mais pas uniquement. « L'envie de nature s'est combinée aux gestes barrières », explique le PDG de TSL Outdoor, depuis 1986, Philippe Gallay. Encore fallait-il être capable de surfer sur la forte demande.

« JUSQU'À 10 000 RAQUETTES SONT SORTIES QUOTIDIENNEMENT DES ATELIERS DE TSL OUTDOOR DONT LE SIÈGE SOCIAL EST À ANNECY-LE-VIEUX. »

L'entreprise dont le siège social est à Annecy-le-Vieux s'est adaptée, recrutant du personnel dans les stations avoisinantes de la chaîne des Aravis. Résultat : ces dernières semaines, jusqu'à 10 000 pièces sont sorties quotidiennement de ses ateliers. À ce point, posons la question qui s'impose : qui aurait pensé, il y a seulement quelques mois, que les raquettes à neige deviendraient aussi tendance ? Leur image n'était pas du tout porteuse. À certains, elles pouvaient même apparaître plutôt ringardes ou, au mieux, dignes d'être exposées dans les vitrines des musées de la montagne comme un moyen respectable autrefois utilisé pour se déplacer sur de grandes et profondes étendues neigeuses.

Mais le bien est fait. Le phénomène pourrait être d'autant plus durable que l'envie de nature et de montagne pourrait se changer en mode de vie. Autrement dit, sur les neiges de cet hiver pas comme les autres, les raquettes ont laissé des traces familières qui pourraient survivre au Covid et à la réouverture des remontées mécaniques.

Bref, essayer ces coques plastiques aujourd'hui, c'est peut-être les adopter pour longtemps. D'autant que l'apprentissage ne demande pas une longue pratique. D'autant aussi que l'activité améliore l'endurance, développe le souffle, renforce le cœur, affermit les muscles. D'autant encore qu'elle est peu onéreuse et colle parfaitement à une époque soucieuse de préserver l'environnement.

Autrement dit, tout concorde à penser que les joies de la randonnée en raquettes n'ont pas fini d'être explorées et magnifiées hors des sentiers balisés et pas à pas. Pour le plus grand plaisir des authentiques amoureux de la neige, ceux qui prennent garde à ne jamais confondre vitesse et précipitation et se ravissent de l'esthétique de la montagne. Et pour celui de générations de montagnards qui savent de quoi ils parlent et sourient sous cape quand on les questionne sur ce curieux objet qu'est la raquette. En altitude aussi, plus la malice vieillit, plus elle a de justesse.

Mise en place du programme « Base adresse locale »

NICOELNINO / STOCK.ADOBE.COM

Avec l'accélération du déploiement de la fibre, notamment dans les départements de montagne, il était devenu nécessaire de faciliter et d'accélérer la mise à jour de la base adresse nationale (BAN) et de garantir l'accès à tous à ses services, aux secours et au très haut débit. D'où la mise en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) du programme « Base adresse locale ».

L'article 31 de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne prévoyait la création d'une base adresse nationale normalisée, avant juillet 2021, dans le but d'accélérer la couverture de la population en très haut débit, notamment en montagne. Or, peu de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont saisis de cette obligation d'adressage, pensant souvent à tort que l'adresse relève de La Poste, des impôts ou encore qu'il faille absolument rémunérer un prestataire pour réaliser un plan d'adressage.

Le programme « Base adresse locale » (BAL) de l'ANCT, lancé en 2020 *via* la start-up Base adresse locale, vient aujourd'hui répondre à cette attente ou à cette demande des élus. De fait, ce nouveau programme de l'ANCT est destiné à faciliter la mise à jour des adresses en permettant aux communes – dont le projet de loi 4D, qui devrait être examiné au printemps par le parlement, prévoit de réaffirmer le rôle central dans l'adressage – d'exercer pleinement cette compétence. Il aide les maires à mener leurs travaux d'adressage à partir d'un outil simple et gratuit ne nécessitant aucune compétence technique. Un élu ou un agent municipal habilité peut créer et administrer sa BAL. Il lui suffit de se connecter sur ce site Internet : https://editeur.adresse.data.gouv.fr/

N'oublions pas non plus qu'un bon adressage permet également la mise à jour des GPS et de voir les commerces et activités économiques d'une commune bien référencés. En plus, les habitants peuvent être plus rapidement secourus. Avoir une adresse normalisée est également la condition première à l'installation de la fibre dans chaque foyer ou entreprise et d'accéder plus facilement aux services en ligne, comme les achats.

Une compétence communale

L'adresse est une compétence communale reconnue par le décret 94-1 112 (publicité foncière) et l'article L2213-28 du Code général des collectivités territoriales (numérotation). Si seules les communes sont habilitées à créer ou modifier les adresses de leur territoire, elles peuvent néanmoins déléguer cette tâche à leur EPCI ou à l'exécutant technique de leur choix.

Le bon exemple de Villar-Loubière

Dans le département des Hautes-Alpes, une véritable dynamique s'est engagée, réunissant petites communes, préfecture et département, dans l'optique d'utiliser les outils libres et gratuits pour mettre à jour les adresses. Marie Bellon, maire de Villar-Loubière, a travaillé avec les élus de son conseil municipal pour choisir les dénominations des voies sur la base de noms reconnus, en veillant à conserver les hameaux, à la fois en toponymes et en compléments de voie. Ces derniers ont ensuite installé eux-mêmes les panneaux, et c'est la secrétaire de mairie qui a créé la BAL en ligne.

Création de cinq groupes de travail

Dans la perspective des élections présidentielle et législatives de 2022, l'ANEM souhaite remettre aux candidats ses propositions pour répondre aux problématiques de la montagne. Cinq groupes de travail sont chargés de mener les réflexions sur les thématiques suivantes :

- Eau (entretien des cours d'eau à caractère torrentiel, gouvernance et hydroélectricité), sous le pilotage de Jeanine Dubié et de Marie-Noëlle Battistel
- Agriculture et pastoralisme, sous le pilotage de Jean-Pierre Vigier et de Pascale Boyer
- Forêt, sous le pilotage de Sylvain Mathieu, de Jean-Charles Mogenet et de Michel Castan
- Services au public, sous le pilotage de Jean-Baptiste Giffon et de Pascale Boyer
- Tourisme, sous le pilotage de Jean Picchioni et de Chantal Carlioz

Réunis pour les premières fois en février et mars, les groupes de travail exposeront leurs réflexions au Comité directeur de l'ANEM en juillet prochain.

Leurs propositions seront ensuite validées lors de l'assemblée générale de l'Association qui se déroulera le 22 octobre au Grand-Bornand, puis présentées aux candidats aux élections de 2022.

Le droit individuel à la formation des élus évolue

Prévue par la loi Engagement et proximité, l'ordonnance du 20 janvier 2021 réforme substantiellement la formation des élus, notamment les dispositions non financières d'accès au DIF (droit individuel à la formation) des élus afin de pérenniser et de simplifier un système financé par un prélèvement de 1 % sur les indemnités de fonction des élus.

Actuellement, les élus acquièrent des droits à hauteur de vingt heures de formation par an cumulables sur l'ensemble de leur mandat. À partir du second semestre 2021, ce compte en « heures » sera remplacé par un compte annuel en euros (non cumulables sur l'ensemble du mandat). Les modalités financières sont en discussion et seront fixées par décret.

Par ailleurs, le DIF sera adossé au compte personnel de formation (CPF) à partir du 1er janvier 2022 afin de permettre aux élus, disposant en tant que salariés ou fonctionnaires d'un compte personnel d'activité, de financer une formation en utilisant les droits monétisables.

L'ordonnance prévoit également la création d'un espace dédié aux élus dans la plateforme numérique moncompteformation.gouv.fr afin de leur permettre de comparer facilement les offres de formation, de s'y inscrire directement et de réduire les délais de validation des dossiers puis de paiement des organismes de formation.

L'ANEM se tient à la disposition des élus de la montagne pour les accompagner, répondre à leurs attentes et créer les modules de formation adaptés à leurs besoins.

Pour toute demande d'information :
Catherine Etchebarne
Responsable de la formation des élus de la montagne
c.etchebarne@anem.org
01 45 22 17 59

Outil d'animation locale et facteur d'attractivité touristique

PITCH'ONE®

Les multiterrains multisports innovants
Mixtes, intergénérationnels et familiaux

Diversité : 2 à 8 terrains utilisables simultanément, 9 sports praticables
Capacité et compacité : de 12 à 64 joueurs en petits groupes, sur 70 à 1068 m²
Fonctionnalité : Filets fixes à 3 hauteurs différentes, sans manipulation ni stockage
Sécurité sanitaire : sport de filets sans contact et avec distanciation entre joueurs

sport espaces innovation

www.pitch-one.com

CALALUNA 01 64 35 94 64 - Crédit photos : A. GODUILLONS - J.M. POUVE - F.E. VIGNEAU